

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la procédure pénale concernant Bulat Chagaev et Islam Satujev, une audience de jugement avait été fixée au 24 octobre prochain à 14h00.

Le Tribunal criminel ne sera pas en mesure de rendre son jugement à cette date et la lecture prévue sera donc renvoyée à une date ultérieure, à ce jour non encore précisément déterminée.

Les médias seront bien entendu informés en temps utile des nouvelles date et heure de l'audience nouvellement fixée.

Neuchâtel, le 20 octobre 2016

Pour le Tribunal criminel

Alexandre Seiler, Président